

RE: Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand – Questions complémentaires – DQ1

Henri-Jean Fillion <hjfillion@ville.boisbriand.qc.ca>

Mar 2024-07-23 11:38

À : Giroux, Mathieu <Mathieu.Giroux@bape.gouv.qc.ca>

Bonjour M. Giroux,

À la suite de votre courriel, veuillez trouver ici-bas des réponses aux questions :

1. Le règlement de zonage RV-1441 contient des dispositions particulières pour les écrans sonores et les espaces tampons (RV-1441, p. 143 et suivantes). À cet égard :
 - a. Qu'est-ce qui a guidé l'implantation des bâtiments *O Quai du Nord* situés à proximité de l'autoroute 15? **Le promoteur du projet a soumis cette proposition d'implantation.**
 - b. Selon les articles 295 et 296, l'aménagement d'un écran sonore doit être prévu pour les secteurs résidentiels situés le long des autoroutes. Quel écran sonore a été installé pour le secteur R-3 222-1 (*O Quai du Nord*) situé à proximité de l'autoroute 15? **Bien qu'on retrouve un aménagement paysager. Différentes contraintes (entre autres) la présence d'infrastructures souterraines (Aqueduc+égout sanitaire) ont empêché la mise en place d'un écran continu.**
 - c. Est-ce que vous avez reçu des plaintes concernant le niveau sonore de l'autoroute 15 au niveau du pont Gédéon-Ouimet ? Si oui, comment ont-elles été traitées? **Aucune plainte dans notre répertoire.**

2. L'article 289.1 du règlement RV-144 stipule que des mesures d'atténuation sont requises pour toute nouvelle construction destinée à un usage sensible lorsque celui-ci est exercé à l'intérieur des distances tampons. Dans le cas de l'autoroute 15, cette zone tampon est de 540 mètres à partir du centre de l'autoroute au point d'implantation le plus rapproché du bâtiment destiné à accueillir un usage sensible comme l'habitation.
 - a. Quelles mesures d'atténuation ont été mises en oeuvre pour le 140 ch. de la Grande Côte situé à l'intérieur de cette zone tampon? Veuillez détailler. **La délivrance du permis de construction devait être accompagnée de 4 documents/conditions spécifiques aux bruits (RV-1444, article 23.1)**
 - Réalisation d'une étude de pollution sonore;
 - Les mesures de mitigations;
 - Plans et devis d'exécution des ouvrages;
 - Engagement écrit;

3. Toujours selon le règlement RV-1441, un « espace ou zone tampon est un espace vert aménagé conformément au règlement servant à séparer et à réduire les impacts visuels ou sonores entre deux zones ou deux usages et comprend tous les ouvrages pouvant être implantés à l'intérieur de l'emprise de l'espace notamment : un écran végétal, une butte de terre, un mur antibruit, une clôture végétalisée » (RV-1441, p. 13).
 - a. Est-ce que l'espace vert séparant le 140 ch. de la Grande Côte de l'autoroute 15 correspond à cette définition et répond aux exigences de l'article? Veuillez préciser.

-Oui, car on y retrouve un aménagement paysager, bien que partiel, la présence d'infrastructures souterraines (Aqueduc+égout sanitaire) a empêché la mise en place d'un écran continu.

4. Compte tenu du nombre d'autoroutes présentes sur le territoire de la ville, quel est votre historique de mesures correctives pour atténuer le bruit routier en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable ? Quels sont les critères retenus pour procéder à la mise en place de ces mesures? **On retrouve sur notre territoire, différentes initiatives municipales mises en place dans le but d'atténuer le bruit routier (butte, Mur végétal(saule), etc.). Cependant, aucun projet notable n'a été réalisé dernièrement. Cependant, nous avons fait des gains règlementaires importants depuis 2016 avec les conditions que nous retrouvons à l'article 23.1 du RV-1444.**

Bonne journée.

Henri-Jean Fillion OUQ

Directeur



Service d'urbanisme

hjfillion@ville.boisbriand.qc.ca • www.ville.boisbriand.qc.ca

940, boul. de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7G 2J7

Tél. : 450 435-1954 poste 355 • Téléc. : 450 435-6398



De : Giroux, Mathieu <Mathieu.Giroux@bape.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 juillet 2024 10:14

À : Henri-Jean Fillion <hjfillion@ville.boisbriand.qc.ca>

Objet : Re: Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand – Questions complémentaires – DQ1

Bonjour,

Est-ce possible de nous renvoyer un courriel en corrigeant la petite coquille qui s'est glissée à la toute fin de votre courriel (supprimer le "1" dans "à l'article 23.1 du RV-144~~1~~4").

Votre courriel de réponse sera alors déposer officiellement.

Merci,

Mathieu Giroux

Coordonnateur du secrétariat de commission

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

Téléphone : 581 925-0663

Sans frais : 1 800 463-4732

mathieu.giroux@bape.gouv.qc.ca

www.bape.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!